

Distr. générale 17 juillet 2014 Français

Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 23 juin 2014, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) a l'honneur d'informer le Secrétaire général que le registre national tchèque d'objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique par la République tchèque dans le cadre de son programme spatial national et d'une coopération internationale, créé conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe)¹, a été transféré en application de la décision du Gouvernement tchèque datée du 5 mai 2014 et est désormais tenu par le Ministère tchèque des transports, dont les coordonnées sont les suivantes:

Ministère des transports de la République tchèque Département des technologies spatiales et des systèmes satellitaires Nábřeží Ludvíka Svobody 12/1222 110 15 Prague 1 République tchèque Tél.: +42 (0) 225 131 222

Adresse électronique: secretariat.710@mdcr.cz Site Web: http://www.czechspaceportal.cz/en/

¹ Voir ST/SG/SER.E/INF.12.

V.14-04803 (F) 040814 050814



